

# Introduction

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **71 (1976)**

Heft 3-fr

PDF erstellt am: **25.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Schweizer Heimatschutz  
Ligue suisse du patrimoine national  
Lega svizzera del patrimonio nazionale  
Lia svizra per la protecziun da la patria

## Introduction

Les «Bolle di Magadino»: un nom qui fait dresser l'oreille aux amis de la nature, tant en Suisse qu'à l'étranger, car il évoque un des rares deltas à peu près intacts qui subsistent en Europe; un paradis naturel comme il est toujours plus difficile d'en trouver. Beaucoup de gens, malheureusement, connaissent surtout ce site unique en raison des nombreux dangers qui le menacent. Sans cesse, des informations de presse plus ou moins détaillées familiarisent le public avec les Bolle: on parle tantôt d'un projet d'aérodrome, tantôt d'un port, ou encore de dépôts d'ordures et de déblais, ou de la pollution des eaux, de l'exploitation des gravières, etc. Le Tribunal fédéral lui-même s'en est occupé. Déjà, de nombreux amis de la nature ont abandonné l'espoir d'un sauvetage.

On n'a cependant pas lutté en vain pendant tant d'années. Le 28 mai 1974, le Conseil d'Etat du Tessin a promulgué une ordonnance de protection pour le territoire d'environ 3 km<sup>2</sup> qui figure dans l'Inventaire des paysages et des sites naturels d'importance nationale qui méritent d'être protégés (CPN). Outre une zone réservée, des zones-tamppons d'une grandeur suffisante contribuent à en écarter les atteintes.

Pour que le plan de protection et d'entretien soit appliqué de la façon la plus efficace, il est indispensable de faire l'acquisition de cette région de marais et de comblement (terreau végétal) qui borde le lac Majeur. La Fondation des Bolle di Magadino, créée en 1975, sera propriétaire et gérante du bien-fonds. La Confédération, l'Etat du Tessin, la

Fondation mondiale pour la nature (WWF) et la Ligue suisse pour la protection de la nature (LSPN) soutiennent cette Fondation et donnent ainsi l'exemple d'un fructueux effort collectif, privé et public, en faveur de la protection de la nature.

Le produit de l'Ecu d'or 1976 – «Année des zones humides» par décision du Conseil de l'Europe – constituera une précieuse contribution supplémentaire, et mettra symboliquement en relief la volonté du peuple suisse de sauvegarder d'irremplaçables sites naturels.

En une période où la sécurité de l'emploi est au premier rang de nos tâches nationales, cette démonstration de bonne volonté revêt une importance toute particulière. Les représentants officiels, au sein de la Fondation, ne seront pas les derniers à la considérer comme un engagement qui lie ses partenaires. Aussi la Ligue du patrimoine national et la Ligue suisse pour la protection de la nature remercient-elles tous ceux qui concourent à la vente.

L'Ecu d'or, à part son principal objectif, permet la réalisation de bien d'autres entreprises de protection de la nature et du patrimoine architectural. Combien notre pays se trouverait appauvri, si le remarquable travail rendu possible par les écus de chocolat était interrompu! Que le lac de Sils, la maison du Parc national, la «Camargue vaudoise», la forêt d'Aletsch, Morat, Werdenberg et Splügen soient seuls cités ici, à titre représentatif, pour tout ce qui doit sa réalisation à l'Ecu d'or. Nous en espérons donc, cette année encore, un grand succès.

*Ligue suisse pour la sauvegarde du patrimoine national*

*Ligue suisse pour la protection de la nature*